

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/2021
FD = 056-215601345-20210628-1046
DE

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 11 juin 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.17 – 01 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

L'article L 2121-21 du CGCT stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
IP = 056 - 215 601 345 - 20210628-1046 DE

Il est proposé de désigner Madame Anne-Marie CLERO comme secrétaire de séance et Mme Isabelle AUQUET, DGS, secrétaire auxiliaire.

Il est suggéré de procéder à la désignation à main levée. Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité (13 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSTENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 13	MAJORITE ABSOLUE : 07	
POUR : 13	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire auxiliaire par un vote à main levée,
- désigne Madame Anne-Marie CLERO en qualité de secrétaire de séance
- désigne Madame Isabelle AUQUET, DGS, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 11 juin 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.17 – 02- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 JUIIN 2021
(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Un procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juin 2021 a été établi et transmis aux Conseillers Municipaux.

Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ledit procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée,

Le Maire propose de voter à main levée,

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
ID = 056-215601345-20210628-1047 DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13
ABSTENTION : 0
SUFFRAGES EXPRIMES : 13
POUR : 13

POUVOIR : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
MAJORITE ABSOLUE : 07
CONTRE : 0

VOTANTS : 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le procès-verbal de la séance du 04 juin 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A circular official stamp in blue ink, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE MORBIHAN" at the top and "(Morbihan)" at the bottom, with a central emblem.

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 11 juin 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.17 – 03 - PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Par délibération du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire les 29 compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
 Reçu en Préfecture le 28/06/21
 Affiché le 28/06/21
 ED = 056-215601345-20210628 -
 1048 DE

Les décisions sont les suivantes :

- Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme dans les zones U et AU du bourg conformément à la délibération du 9 mars 2007 instituant ce droit de préemption au Plan Local d'Urbanisme

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° D – 24/2021	08/06/2021	<u>Objet</u> : Non préemption <u>Localisation</u> : AB 612 - 3 rue du Calvaire <u>Superficie</u> : 47 m ²

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 20 000 euros HT

N° de décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° D – 25/2021	09/06/21	<u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de prestations de services pour la réalisation d'une étude pour l'analyse du bâti sur les désordres d'humidité du bâtiment de la boulangerie <u>Titulaire</u> : Eurl Terroir Bâti à Clayes (35) <u>Montant</u> : 2 040 euros HT

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
ID = 056 - 215 60 1345 - 2021 0628 - 1048
DE

N° D – 26/2021	08/06/2021	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de fournitures pour l'achat de boucles magnétiques de guichet avec combiné et micro de table</p> <p><u>Titulaire</u> : Fédération des Aveugles de Strasbourg</p> <p><u>Montant</u> : 617 euros HT</p>
----------------	------------	--

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil.

Fait les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
ED = 056-215 60 13 45 - 20210628 - 1053 BF

Mairie de MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 11 juin 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.17 – 04- MARCHE PUBLIC N° 2021-006 – TRAVAUX DE VOIRIE ANNEES 2021-2022 ET 2023

- Résultat de la consultation par procédure adaptée auprès des entreprises
- Autorisation de signature du marché
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée pour les travaux de voirie pour les années 2021, 2022 et 2023.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
#A = 056-215601345-20210628_1053 BF

5 entreprises ont retiré le dossier de consultation (Pigeon Bretagne Sud, Pompéi, Eiffage, Colas et Eurovia Bretagne) et 4 entreprises ont déposé une offre de prix (Pigeon Bretagne Sud, Eiffage, Colas et Eurovia Bretagne).

L'estimatif du Maître d'œuvre était d'un montant de 112 097 euros 60 HT (toutes années et tranches confondues).

Monsieur le Maire rappelle la liste des travaux prévus :

ANNEE 2021

Désignation des travaux		Nature de la tranche
Aire de repos camping cars	---	Tranche ferme
Rue du Four	150 mètres	Tranche ferme
Launay Caro	200 mètres	Tranche ferme
Rue de la Pierre Bise	90 mètres (trottoirs)	Tranche optionnelle
Parking minute PMR salle polyvalente	55 m ²	Tranche optionnelle
Launay Geffray	228 mètres	Tranche optionnelle

ANNEE 2022

Désignation des travaux	Linéaire des travaux ou surface des travaux	Nature de la tranche
La Ville Martel A	101 mètres	Tranche ferme
La Ville Martel B	113 mètres	Tranche ferme
La Ville au Voyer	126 mètres	Tranche optionnelle
Impasse du Verger	100 mètres	Tranche optionnelle

ANNEE 2023

Désignation des travaux	Linéaire des travaux ou surface des travaux	Nature de la tranche
Le Quillio	397 mètres	Tranche ferme
Aire de lavage à l'atelier municipal	11 mètres	Tranche ferme

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
#D = 056 - 215 601 345 - 2021 0628 - 1053
BF

Il présente les offres des quatre entreprises :

OFFRES	MONTANT HT
Entreprise COLAS	119 850 euros 64
Entreprise EIFFAGE	123 910 euros 20
Entreprise EUROVIA	136 153 euros 46
Entreprise PIGEON	124 903 euros 70

La Commission d'Ouverture des Plis réunie le 16 juin 2021 sur proposition du Maître d'œuvre, propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS au vu du tableau comparatif des offres et du rapport d'analyse des offres dont Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante. Il précise que les crédits budgétaires doivent être abondés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13
ABSTENTION : 0
SUFFRAGES EXPRIMES : 13
POUR : 13

POUVOIR : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
MAJORITE ABSOLUE : 07
CONTRE : 0

VOTANTS : 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- retient l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 119 850 euros 64 HT.
- autorise le Maire à signer le marché.

Le Maire propose soit de respecter les crédits prévus au budget primitif 2021 et d'annuler les tranches optionnelles mais avec un risque d'augmentation des prix à l'avenir, soit de réaliser deux décisions modificatives N° 1 (virement de crédits) et N° 2 (crédits supplémentaires) ci-dessous afin d'avoir suffisamment de crédits budgétaires pour les travaux de voirie de l'année 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DM N° 1)	MONTANTS
Dépenses – chapitre 022 – dépenses imprévues	- 15 000 euros
Dépenses – chapitre 023 – virement à la section d'investissement	+ 15 000 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT (DM N° 2)	MONTANTS
Opération OPFI – chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement Recettes	+ 15 000 euros
Opération Voirie N° 100 – Article 2315 – Installations, matériels et outillages Dépenses	+ 15 000 euros

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
FD = 056 - 215 601 345 - 2021 0628 - 1053

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTION : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 13

POUR : 13

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 07

CONTRE : 0

VOTANTS : 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- émet un avis favorable pour ajouter cette question à l'ordre du jour compte-tenu que lors de l'établissement de l'ordre du jour, les offres de prix n'étaient pas connues.

- opte pour la réalisation de deux décisions modificatives N° 1/2021 et N° 2/2021 au budget primitif 2021 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 11 juin 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.17 – 05- OPERATION BUDGETAIRE « AIRE DE JEUX »

- Proposition pour abonder les crédits budgétaires à cette opération
- Décisions modificatives N °3 et N° 4 au budget primitif 2021
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire fait savoir que l'estimatif prévisionnel pour l'achat de jeux s'élève à 11 597 euros 40 TTC et que les crédits budgétaires au budget primitif 2021 s'élèvent à 10 000 euros TTC.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
FD = 056-215601345-20210628-1056 BF.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur deux solutions proposées :

- supprimer des jeux prévus dans l'estimatif
- abonder les crédits budgétaires par décisions modificatives N° 3 et N° 4 sur les dépenses imprévues comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DM N° 3)	MONTANTS
Dépenses – chapitre 022 – dépenses imprévues	- 2 000 euros
Dépenses – chapitre 023 – virement à la section d'investissement	+ 2 000 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT (DM N° 4)	MONTANTS
Opération OPFI – chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement Recettes	+ 2 000 euros
Opération Aire de jeux- N° 116 – Article 2184- Mobilier Dépenses	+ 2 000 euros

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTION : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 13

POUR : 13

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 07

CONTRE : 0

VOTANTS : 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- opte pour la réalisation de décisions modificatives N° 3/2021 et N° 4/2021 au budget primitif 2021 telles que présentées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Envoyé en Préfecture le 28/06/2021
Reçu en Préfecture le 28/06/2021
Affiché le 28/06/21
FD = 056-215601345-20210628-1051
DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 11 juin 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.17 – 06- SUITE A DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL (Mr Noël DUMAS) PROPOSITION D'ELECTION :

- Membre de la Commission Communale Bâtiments/Urbanisme

- Membre de la Commission Communale Bulletin municipal/informations et relations extérieures (internet)

- Membre de la Commission Communale Finances

- Référent mobilité

- Correspondant Mémoire

- Délibérations à prendre

Envoyé en Préfecture le 20/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
D = 056-215601345 - 20210628 - 1051
DE

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire, suite à la démission de Mr Noël DUMAS, Conseiller Municipal dont il fait lecture du courrier reçu et transmis au Préfet, propose qu'un Elu soit nommé pour intégrer les commissions communales :

- Bâtiments/urbanisme ;
- Bulletin municipal/informations et relations extérieures (internet)
- Finances

Et nommer un Elu pour être :

- Référent mobilité
- Correspondant mémoire

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Maire propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 13	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 13	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de procéder à la désignation des Membres de Commissions communales et du Référent ainsi que du Correspondant de la Commune au sein des instances par un vote à main levée,

Membre de la Commission Communale Bâtiments/Urbanisme

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme BOUTE Marie-Annick et Mr BIGORGNE Cédric sont candidats.
Au vu de la candidature de Mr BIGORGNE, Mme BOUTE se désiste.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
FD = 056 - 215 601 345 - 20210628 - 1051 DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Cédric BIGORGNE en qualité de membre de la Commission Communale bâtiments/urbanisme.

Membre de la Commission Communale Bulletin municipal/informations et relations extérieures (internet)

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme BOUTE Marie-Annick et Mme JEHANNIN Claudine sont candidates.
Au vu de la candidature de Mme JEHANNIN, Mme BOUTE se désiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- Désigne Madame Claudine JEHANNIN en qualité de membre de la Commission Communale bulletin municipal/informations et relations extérieures (internet)

Membre de la Commission Communale Finances

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mr Pascal LE QUEUX est candidat.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
RD = 056-215 601 345 - 20210628 - 1051
DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Pascal LE QUEUX en qualité de membre de la Commission Communale Finances.

Référent mobilité

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme Marie-Annick BOUTE est candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- Désigne Madame Marie-Annick BOUTE en qualité de Référente mobilité.

Correspondant Mémoire

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mr Bernard PERNEL est candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Envoyé en Préfecture le 28/6/21
Reçu en Préfecture le 28/6/21
Affiché le 28/6/21
#D = 056-215601345 - 2021 06 28 - 1057
DE

Le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Bernard PERNEL en qualité de Correspondant Mémoire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DE MORBIHAN" at the top and "(Morbihan)" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a sun, a star, and a figure. The signature is a cursive script that flows across the stamp.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
#D = 056-215601345-20210628-
1052 DC

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 11 juin 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.17 – 07- VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE A SAINT MARC

- Fixation du tarif de vente
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Bernard PERNEL, Deuxième Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard PERNEL qui présente le dossier.

Monsieur PERNEL fait savoir que le bois de Saint Marc a été éclairci par l'entreprise FJ BOIS de Sérent avec laquelle la précédente Municipalité avait passé un contrat de vente de bois ainsi que pour le terrain appartenant à l'ex-CCAS (ce dernier chantier n'est pas commencé).

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
FD = 056-215601345-20210628-
1652 DE

Il fait savoir qu'à Saint Marc, il y a du bois de chauffage issus de résineux qui sont à terre (rondins, branchages ou grosses branches) et propose que la Commune le vende et invite le Conseil Municipal à fixer le prix de vente.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTION : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 13

POUR : 13

POUVOIR : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 07

CONTRE : 0

VOTANTS : 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de céder ce bois issu de résineux (épicéas, sapins) à titre gratuit à des personnes qui en ont besoin
- le bois sera à prendre en l'état sur le terrain après demande auprès du secrétariat de la mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A blue circular stamp of the Municipality of Morbihan is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MORBIHAN' and '(Morbihan)'.